

HONORAIRES D'AGENCE – TARIFS AU 01/04/2026



TRANSACTION SUR IMMEUBLE *tarif maximum* : (honoraires charge acquéreur)

- Ventes inférieures à 125 000 € : forfait de 8 000 € TTC
- Entre 125 000 € et 249 999 € : 6,5 % TTC
- Entre 250 000 € et 399 999 € : 5,5 % TTC
- Entre 400 000 € et 799 999 € : 5 % TTC
- À partir de 800 000 € : 4 % TTC
- Forfait parking : 4 500 € TTC

VENTE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL *tarif maximum* : (honoraires charge preneur)

- Cession de fonds de commerce inférieur à 50 000 € : forfait de 5 000 € TTC
- Cession supérieure à 50 001 € : 10 % HT du montant de la cession TTC

LOCATION à usage d'habitation *tarif maximum* :

- Honoraires à la charge du bailleur : 15 € TTC / m²* (avec un forfait minimum de 500€ TTC)
 - Honoraires à la charge du locataire : 15 € TTC / m²*
- *(12€ TTC/m² correspondant à la commercialisation, la constitution du dossier, la rédaction du bail et 3€ TTC/m² pour l'état des lieux)

LOCATION à usage commercial *tarif maximum* :

- Location d'un local commercial : honoraires charge preneur : 10 % TTC (maximum) du loyer triennal hors charges
Les Honoraires comprennent la publicité, les visites, la constitution du dossier technique de mise en location, la constitution du dossier du preneur.

TVA en vigueur au 01/04/2026 : 20%